Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Plan Logement des étudiants

PLAN 40 000

MISSION_PLAN40000@ENSEIGNEMENTSUP.GOUV.FR

L'Etat est engagé

- Le Président de la République s'est engagé sur la construction de 40 000 places supplémentaires en résidences universitaires entre début 2013 et fin 2017.
- Une mission a été confiée à Marc PREVOT, ancien inspecteur général au ministère du logement, pour la réalisation de cette mission.
- Le MESR participe à la mission avec Yves GOEPFERT, Inspecteur d'académie, chargé de mission à la DGESIP.

Une mission concrète, pas un rapport

- Bilan offre/demande et prix
- Recherche d'emprises foncières si nécessaire
- Concertation locale avec les collectivités territoriales et les universités.
- Accords locaux pour sécuriser la réalisation du Plan.
- Mise en place d'un tableau de bord.
- Déblocage des opérations à problème

On avance

- Création d'un comité national de pilotage
- Nombreux déplacements en régions (PACA, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Midi-Pyrénées, …)
- Ile de France (19 500 places en projet, 17 000 places CROUS actuellement)
- Définition des résidences universitaires dans le CCH (problèmes de maintien dans les lieux, attributions, forfait de charges). Convention APL à écrire.
- Allègements parkings et normes PMR

La mission a recensé les projets

- Pour savoir quoi faire, il fallait un recensement des projets
- Il a été fait avec votre concours et bloqué au 31 mars 2014
- Il indique 43 000 places en projet (places presque toujours construites par les HLM et souvent gérées, mais pas seulement, par les CROUS).
- Mais il peut y avoir de la perte.

Aujourd'hui on actualise les projets

- Une lettre aux préfets et aux recteurs est en préparation pour :
  - fixer l'objectif régional,
  - dater l'avancement des opérations (PC, terrain, agrément, chantier, livraison),
  - savoir si la concertation locale avec les collectivités territoriales et les universités est organisée.
- Cela se fera sur la base des informations recueillies avec le concours des services déconcentrés concernés et traitées par la mission Plan 40000 (tableaux régionaux arrêtés au 31-3-2014).

Il y aura convergence avec SPLS

- A terme, tout passera par le SPLS
- Il est souhaitable d'associer le CNOUS.
- AIRES peut être associée aussi.
- La transition entre le SI du MESR et le SPLS doit être soigneusement étudiée pour éviter toute vacance d'information.
- Tous les projets recensés au 31 mars 2014 par la mission Plan 40000 devront entrer dans SPLS.

Vous pouvez être aidés

- Pour la mission, le trinôme pertinent est composé de la DREAL (ou DRIHL), de l'IRE (ingénieur régional de l'équipement) placé auprès du recteur, du CROUS qui détient un grand nombre d'informations
- L'association AIRES a également des informations
- Le cas échéant, les AR HLM en possèdent aussi.
- Une instance de concertation est souhaitable.

Il y a des chances de réussir

- L'information sur l'avancement des opérations conditionne le pilotage par la mission.
- Ce pilotage permettra des actions correctives en cas de défaillance.
- Tout sera fait pour éviter les demandes redondantes ou excessives aux services.
- Le logement pour les étudiants est un beau challenge.

MISSION PLAN 40000

Nous vous remercions pour votre attention.

Marc Prévot-Yves Goepfert

mprevot13@orange.fr
Yves.goepfert@enseignementsup.gouv.fr

Tél : 01 55 55 62 95